



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques, des
assemblées,
et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-136

Objet : Délégation de signature accordée à :

Madame Célia PIRES

Responsable de l'administration et de la scolarité du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Célia Pires exerce les fonctions de Responsable de l'administration et de la scolarité du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il y a lieu de lui donner délégation de signature pour le prêt d'instruments de musique,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Célia PIRES, Responsable de l'administration et de la scolarité du conservatoire de musique, de danse et de théâtre, pour la signature des contrats de location et de mise à disposition d'instruments de musique aux élèves du conservatoire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Célia PIRES, la même délégation est accordée, par ordre de priorité au Directeur du conservatoire de musique, de danse et de théâtre puis à la Responsable de l'administration et des finances de la direction du développement culturel.

Article 3 : Tout recours contre cet arrêté devra être porté devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre




Raphaël ADAM